

**Délibération n°2024-72****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSSE Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : MODIFICATIONS DES STATUTS

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Vu l'article L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2008 portant création de la communauté de communes de la vallée d'Ossau ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2021-01-15-011 en date du 15 janvier 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 13 qui supprime la catégorie des compétences optionnelles ;

Considérant la stratégie valléenne de développement touristique adoptée lors du Conseil Communautaire du 13 juillet 2023 et notamment les actions A.1.1, A.1.2, A.2.1 et A.3.1 (Action A.1.1 : Étudier l'opportunité de développer un équipement de visite dédié aux métiers de la montagne et au pastoralisme en lien avec le projet de « maison du pastoralisme » de l'association des éleveurs transhumants des 3 vallées béarnaises. Action A.1.2 : Mettre en place une organisation et les moyens dédiés pour développer les actions d'animation touristique avec les bergers tout au long de l'année. Action A.2.1 : Renforcer l'animation du territoire toute saison, à destination des résidents et des touristes. Action A.3.1 : Organiser un groupe de travail pour sensibiliser les socio-professionnels à l'impact positif de la mise en valeur des produits locaux auprès des clientèles touristiques et favoriser la mise en relation des parties prenantes) ;

Considérant la présentation effectuée lors du Conseil Communautaire du 16 janvier 2024 concernant la restitution de l'étude de positionnement et de faisabilité – « requalification de la Falaise aux vautours », menée par la Commune en lien avec l'ensemble des partenaires concernés ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal d'Aste-Béon du 11 octobre 2023 approuvant une demande de portage ou de co-portage du projet à la Communauté de Communes ;

Considérant la portée et le contenu des orientations retenues à l'issue de ce travail collectif menée avec l'appui du cabinet Diathemis, synthétisées dans les deux livrables complets adressés à l'ensemble des conseillers communautaires ;

Considérant l'expérimentation menée en matière de Lieux d'Accueil Parents Enfants, son bilan et les engagements pris sur ce sujet avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) en cours approuvée par le Conseil Communautaire ;

Considérant la création et la montée en puissance d'un espace de vie sociale sur le territoire, elles aussi encouragées par la CAF et traduite dans l'actuelle CTG ;

Considérant le contrat opérationnel de mobilités approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 4 avril 2024 ;

Considérant les actions menées par l'intercommunalité sur la mobilité cyclable depuis l'engagement d'un travail avec l'ADEME dans le cadre du programme AVELO ;

Considérant l'action menée depuis plusieurs années par l'intercommunalité pour empêcher la prolifération des frelons asiatiques et soutenir à ce titre la filière apicole ;

Le président propose d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau comme suit :

- Article 7

A) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Mise en œuvre d'actions d'organisation générale de l'animation touristique dans la vallée, visant à valoriser l'action des offices de tourisme (plan de communication vallée, mise en place d'actions de formation professionnelle, mise en place d'un observatoire du tourisme en Ossau)

Mise en œuvre et gestion des actions, des projets et infrastructures touristiques liés au pôle touristique pyrénéen

Assistance technique relative aux projets de développement touristique

Aménagement, entretien et promotion du schéma de plan de randonnées de la vallée d'Ossau

Etude et conduite de projets d'équipements touristiques nouveaux d'intérêt communautaire

Création, aménagement et gestion de l'abattoir d'Ossau

➤ Ajout :

- *Conception, création, aménagement et gestion d'un outil de promotion et de valorisation de l'activité pastorale*

B) Action sociale d'intérêt communautaire

Gestion des EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées) ainsi que la gestion et création des nouveaux services à vocation intercommunale à destination des personnes âgées ou en situation de handicap

Création et gestion d'un centre intercommunal d'action sociale ayant pour missions la gestion d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et le développement de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

Gestion d'un service de portage de repas en liaison froide en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes présentant des difficultés temporaires

Gestion d'un service de transport à la demande dans le cadre de la délégation de compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine

Création et gestion de structures multi accueil

Création et gestion d'un réseau d'assistantes maternelles

Gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 17 ans

Soutien à des associations à vocation sociale d'intérêt communautaire :

- Aide financière à l'association Mission locale de Mourenx pour l'appui et l'accompagnement à l'insertion professionnelle
- Aide à l'investissement à l'association Banque alimentaire Béarn et Soule pour un projet de nouveaux locaux

➤ Ajout

- *Création et gestion de services de soutien à la parentalité.*
- *Soutien à des associations à vocation sociale d'intérêt communautaire :*
 - o *Aide financière aux espaces de vie sociale à rayonnement intercommunal.*
- *Création et gestion de services de mobilité dans le cadre de la délégation de compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine.*
- *Elaboration d'un schéma directeur cyclable intercommunal.*
- *Création et gestion d'équipements et de services relatifs à la mobilité cyclable d'intérêt communautaire.*

➤ Retrait

- *Aide à l'investissement à l'association Banque alimentaire Béarn et Soule pour un projet de nouveaux locaux*
- *Gestion d'un service de transport à la demande dans le cadre de la délégation de compétence de la Région Nouvelle-Aquitaine*

C) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Aménagement et gestion de l'espace naturel du Lac de Castet

Animation de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

➤ Ajout

- *Prévention de la prolifération et destruction de nids actifs de frelons asiatiques.*

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

APPROUVE les statuts ci-annexés de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau tels que présentés, en modifiant son article 7 ;

CHARGE le président de notifier cet avis aux communes membres en leur demandant de se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois selon les règles de la majorité qualifiée suivante : les deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ;

AUTORISE le président, dès lors que l'arrêté préfectoral portant modification de compétence sera applicable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de ladite modification des statuts.

Le Président



Jean-Paul CASAUBON